

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 30 novembre 2020

Point n° 8.4 à l'ordre du jour Délibération n° 2020-98

Autorisant la Directrice générale à lancer trois procédures d'appel d'offres, à attribuer et à signer les lots des marchés ayant pour objet :

- les « prestations de réception, de stockage, de déstockage et de distribution de produits et matériels de santé et autres matériels » au sein des plateformes zonales de stockage,
- les « prestations de réception, de stockage et de distribution de médicaments prioritaires »
- les « prestations de réception, de stockage, de déstockage et de distribution de dispositifs médicaux et équipements de protection individuelle ».

Vu l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération n°2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 - Autorise la Directrice générale de Santé publique France à lancer les procédures d'appel d'offres ouverts, à attribuer et à signer les lots des trois marchés ayant pour objet la réalisation de prestations de stockage, déstockage et distribution de produits et matériels de santé, de médicaments prioritaires, dispositifs médicaux et équipements de protection individuelle.

Article 2 - La Directrice générale est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire le : 24 décembre 2020 Marie-Caroline BONNET-GALZY Présidente du Conseil d'administration